

**Le sénateur Smith:** En toute déférence, honorables sénateurs, je n'ai pas demandé ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait dit, mais simplement si oui ou non le gouvernement du Canada avait approuvé cet achat.

**Le sénateur Olson:** Si j'ai répondu comme je l'ai fait, honorables sénateurs, c'est que j'ai estimé que je ne pouvais mieux répondre autrement, car lorsqu'il formule des commentaires à ce sujet, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources parle au nom du gouvernement.

**Le sénateur Flynn:** Ce qui ne signifie pas qu'il dit tout.

**Le sénateur Smith:** Ce qui ne signifie pas qu'il avait reçu l'autorisation officielle ou que le gouvernement approuvait cet achat.

Je ne comprends pas pourquoi on tourne ainsi autour du pot, car ma question est à la fois simple et directe. Je m'en tiens à des faits et non à des hypothèses, et je ne sollicite pas d'opinion. Le gouvernement a-t-il oui ou non approuvé cet achat?

**Le sénateur Olson:** Le sénateur Smith ne comprend peut-être pas pourquoi on tourne ainsi autour du pot, mais je puis lui dire à lui, ainsi qu'au sénateur Flynn et au sénateur Murray, que je le comprends, moi. Voilà pourquoi je réponds avec la plus grande prudence et la plus grande exactitude.

**Le sénateur Smith:** Je n'ai pas encore obtenu de réponse à ma question.

**Le sénateur Murray:** Ce qui est scandaleux, c'est qu'il ignore la réponse.

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

### LA DÉFINITION DU TERME «LETTRE»

**L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, je voudrais faire allusion à une autre question, à savoir comment la Société canadienne des postes définit une «lettre». Je note que le cabinet a décidé de rejeter la définition proposée.

Je voudrais donc savoir ce qui va se passer maintenant. J'ai essayé d'obtenir des informations au sujet des objections soulevées ou des observations livrées par les divers groupes concernés au sujet de la première définition qui a été proposée. Je crois que cette définition a été modifiée quelque peu, mais j'ignore quel est le libellé exact qui a été finalement rejeté par le gouverneur en conseil, et j'aimerais donc que le ministre me dise, s'il le peut, ce qui va maintenant se passer, mis à part le renvoi de la question à la Société canadienne des postes.

Les parties intéressées auront-elles l'occasion de savoir ce que le nouvel amendement contient avant qu'on y donne suite? Les sénateurs auront-ils l'occasion de connaître la nature des observations livrées et du nouvel amendement proposé?

**L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs . . .

**L'honorable Lowell Murray:** Il l'ignore.

**Le sénateur Olson:** . . . le sénateur Roblin sait fort bien qu'on avait créé un précédent en prévoyant la publication des

[Le sénateur Olson.]

règlements que se proposait de prendre la Société canadienne des postes 60 jours avant leur approbation par le gouverneur en conseil et leur entrée en vigueur.

Pour répondre à la première partie de la question, je ne suis au courant d'aucun changement dans la méthode établie et, en fait, appliquée dans le cas des règlements de la Société canadienne des postes.

**Le sénateur Roblin:** J'ai simplement essayé de faire envisager à mon honorable collègue la possibilité que le gouvernement veuille divulguer au public, qui devra en définitive payer la facture et qui est donc intéressé par cette question, la nature exacte de la recommandation de la Société canadienne des postes et des instances générales qui ont été présentées au sujet de cette question. Cela nous amène à conclure que le système actuel sur ce plan ne donne pas satisfaction comme nous en avons eu la preuve dernièrement et que le gouvernement serait bien avisé d'envisager la possibilité d'ordonner un débat parlementaire ou public sur cette question. Ce n'est pas la première fois que j'en parle, mais maintenant que le gouvernement reprend la question des Postes au tout début, ne pourrait-il pas, au moyen d'une tribune publique, en expliquer les tenants et les aboutissants pour qu'elle soit étudiée dans un cadre ouvert et que tous les intéressés puissent participer à cet exercice?

• (1415)

**Le sénateur Olson:** Honorables sénateurs, on cherche à faire croire que le procédé utilisé n'était pas ouvert au public et je ne saurais l'accepter. Il y a plus de 60 jours que l'on sait, compte tenu du mémoire que la Société canadienne des postes devait faire ratifier par le gouverneur en conseil, quelle est la définition d'une «lettre». J'espère que cette procédure sera suivie de nouveau lorsque la société sera prête à proposer une autre définition du terme «lettre».

Le sénateur Roblin a demandé, dans sa deuxième question, si on ne tiendrait pas un débat au Parlement sur ce sujet; je ne manquerai pas de faire connaître ses instances. Je ne suis pas en mesure de promettre la tenue d'un tel débat. Mais je ne saurais être d'accord lorsqu'on dit que le procédé employé n'était pas ouvert au public alors qu'il prévoit 60 jours pour faire ratifier cette définition.

**Le sénateur Roblin:** Puis-je tenter d'expliquer à mon honorable ami certains des points qui m'inquiètent? Il n'y a aucun mystère, parce que la Société canadienne des postes devra publier dans la *Gazette du Canada* sa nouvelle définition, lorsqu'elle sera prête. Ce qui se passe dans l'ombre, ce sont les négociations sur les changements qui se déroulent entre les secteurs intéressés de l'industrie et le gouverneur en conseil. Ces négociations sont très confidentielles, tout au moins à ce que l'on m'a dit. J'ai demandé à mon honorable collègue de déposer les documents touchant les changements proposés de la définition, mais sans résultat. Il me semble donc y avoir beaucoup de mystère. Comme l'intérêt public est en jeu, il vaudrait mieux que le ministre envisage de rendre les négociations plus ouvertes. Je ne m'inquiète pas de l'existence d'un débat parlementaire, qui aura sans doute lieu, mais de l'absence d'audiences du comité qui permettraient à toutes les parties de faire valoir leurs points de vue.